

Menace climatique : Partage d'outils et de solutions efficaces, de la maison à la région

Agirlocal est une association multi-acteurs fondée par 12 citoyens, 3 maires, l'ESSEC, CY Université et la Banque des Territoires.

Elle fournit des outils et recueille au national des solutions locales abouties, les évalue et partage les plus efficaces sur agirlocal.org ; dans une stratégie en 4 mots, « compter carbone et agir ». Pour que chacun puisse les adapter-reproduire là où nous vivons, là où nous pouvons en décider, dans les 10 ans qui restent avant le déclenchement des 2° de réchauffement de l'atmosphère. Compter carbone : agirlocal.org/compter-carbone/ Agir : <https://agirlocal.org/vitrine/>

En particulier nous avons entrepris de rassembler des acteurs locaux pour transposer la coopérative carbone de La Rochelle dans le Val d'Oise : Elle permet non seulement d'évaluer tout projet de réductions de gaz à effet de serre mais aussi de les certifier, ce qui permet de rapporter de l'argent.



Agissons localement pour réduire notre impact climat :
la coopérative Carbone est votre partenaire de confiance
pour accélérer les projets
de réduction et de séquestration du carbone

Comment ?

Sous forme de Scic, la coopérative associe collectivités locales, entreprises, agriculteurs, associations et citoyens et se rémunère sur une partie des paiements des certifications. Ce qui limite le risque au capital engagé par chacun. Et d'être rémunéré projet par projet.

La dirigeante de la coopérative carbone de La Rochelle a proposé de nous aider à transposer son modèle sur Cergy-Pontoise et partager ses outils.

Il y faut un-e élu-e référent-e, un-e chef-fe de projet et le budget pour la monter.

Un bel outil adossé au label carbone du ministère.

Pour participer à sa création : contact@agirlocal.eu

Questions

Que permet le label bas carbone ?

Extrait du décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone »

Il est créé un label intitulé « label Bas-Carbone ».

Ce label peut être attribué à des projets permettant de réduire les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, y compris par séquestration de gaz à effet de serre, qui ont lieu sur le territoire français.

Les projets bénéficiant du label peuvent se voir reconnaître les quantités de gaz à effet de serre dont ils ont contribué à éviter l'émission ou qu'ils ont contribué à séquestrer. Ces quantités sont désignées par le terme : « réductions d'émissions ».

Le label garantit notamment la qualité et la transparence de ces réductions d'émissions.

Que fait la coop carbone ?

La labellisation passe par des méthodes validées et un processus qui demandent une ingénierie partagée. La coopérative carbone de La Rochelle s'est dotée d'une équipe qui accompagne des projets de réduction ou de séquestration carbone pour qu'ils voient le jour sur leur territoire. Et soient financés, partiellement.

Partenaire de confiance, selon un modèle économique sans subvention, sous forme juridique de SCIC, elle se rémunère sur une partie de l'argent venant de la vente des certificats obtenus.

Quel coût de transposition de la coop carbone ?

La clé est dans la formation dans l'action d'un élu référent dans le cadre de ses fonctions électives et d'un chef de projet, à rémunérer.

Le budget est de l'ordre de 65000 euros sur 2 ans.

L'action proposée consiste à labéliser deux projets tout en mettant en place le dispositif opérationnel, avec l'assistance de l'équipe de La Rochelle qui se rémunérera comme sur tous les projets qu'elle accompagne.

A l'issue de ces deux ans, le tandem élu-chef de projet a pour objectif de rendre notre Coopérative Carbone autonome tout en bénéficiant des outils et procédures mises en place par la coopérative carbone de La Rochelle, partagés et donc mutualisés.

Quel est le risque financier ?

Si la transposition ne débouchait pas, les 65000 euros de départ, cofinancés par le plus grand nombre possible de parties prenantes, collectivités locales, entreprises, associations et citoyens, seraient perdus.

La coopérative mise en place, le risque est celui du capital investi par chacun et le bénéficie celui des actions de réduction engagées par chacun.

Quel bénéfice pour vous et notre territoire ?

A l'aune de 15 ans d'expériences de plusieurs milliers d'acteurs locaux, réduire son empreinte carbone crée du pouvoir d'achat, du bien-être, crée de l'emploi près de chez soi, réduit les inégalités et, de façon inattendue, crée une nouvelle forme de démocratie, dans l'action.

Le tableur carbone Agirlocal, téléchargeable gratuitement permet d'évaluer l'empreinte de chacune des 36400 communes, intercommunalités, départements, régions, en moins d'une heure. L'évaluation de vos projets par la coop carbone vous permettra d'en mesurer l'efficacité, tout en finançant une partie.

Parmi la trentaine de solutions recueillies par Agirlocal en 2 ans, 9 permettraient de réduire de 20% nos émissions nationales si elles étaient généralisées. Il y a matière.